

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2018

Le vingt-neuf octobre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, Philippe JAMBON, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON et Pierre TAVERNIER.

Excusés ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO et François DESTORS

Secrétaire de séance : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

## **Informations de Monsieur le Maire :**

*Commémoration du 11 novembre :*

Les commémorations auront lieu le 11 novembre à 11 heures au monument aux morts de Vieux-Château et à 11 H 30 au monument aux morts du Bourg. Un vin d'honneur à la Mairie clôturera la cérémonie.

*Repas des anciens après les commémorations du 11 novembre :*

La Commune y sera représentée par M. Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, adjoint, Mme Sylvie BOYAT et M. Frédéric DÉNUELLE, conseillers.

*Lycée*

Monsieur le Maire a écrit la lettre à l'Inspecteur d'Académie pour demander un changement de lycée de secteur.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé  
par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Sans objet

## **Restaurant Dargaud**

### **Cette délibération annule et remplace la délibération n° 27/2018 du 10 septembre 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande reçue des nouveaux locataires gérants du Restaurant Dargaud.

Afin de développer leur activité, ils demandent l'accès à la salle associative dite 'salle Dargaud' en continu. Monsieur le Maire propose une location mensuelle de cette salle à compter du 12 septembre 2018 et pour une durée de trois mois au tarif de **50 €/mois H.T.** – le mois de septembre sera proratisé.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** les conditions de location telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, à savoir la location de la salle associative à compter du 12 septembre 2018 au tarif

- de 50 €/mois H.T. – le premier mois sera proratisé
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 28/2018 du 10 septembre 2018**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les nouveaux locataires gérants souhaitent recruter des stagiaires. Pour ce faire, ils aimeraient pouvoir les loger sur place et demandent la location du studio meublé (chambre 4)

Monsieur le Maire propose de louer ce studio meublé (chambre 4) au tarif de **125 € H.T.** mensuel, charges comprises (eau/électricité)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ACCEPTE** les conditions de location telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, à savoir la location du studio meublé (chambre 4) au tarif de **125 € H.T.** mensuel charges comprises (eau/électricité) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents pouvant s'y rapporter.

La SAS Josy et Georges souhaite reprendre la gestion de l'ensemble des chambres (annexe des gîtes). Le Conseil est d'accord sur le principe sous réserve des conditions liées aux contraintes de sécurité et d'accessibilité. Ces conditions seront à préciser avec les exploitants sur une base de négociation de 175 € H.T. par mois, eau et électricité à la charge des exploitants.

### **CCSB**

Les rapports sur le SPANC, les déchets et les activités ont été transmis aux membres du Conseil Municipal. Les membres du Conseil n'ont pas de question sur ces rapports.

Gestion des déchets de tri : En cas de trop plein des conteneurs, il convient de prévenir la secrétaire de mairie qui informera la CCSB pour qu'elle fasse intervenir la société de collecte.

Hameau Vers le Bois : la collecte des ordures ménagères va être regroupée sur le point de collecte du tri. Un container sera ajouté pour les ordures ménagères.

Une demande a été transmise au Vice-président chargé de la gestion des déchets de la CCSB pour étudier la possibilité d'accéder à la déchèterie de Tramayes.

### **Point sur les travaux**

*Assainissement* : les travaux de raccordement des gîtes à la micro-station ont été faits.

*Ponts* : les travaux sur les ponts des Bressans et de la Barre ont été effectués pour sécuriser la circulation et faciliter le passage des engins agricoles.

*Syder* : Monsieur le Maire présente le devis pour le remplacement des armoires électriques avec horloge astronomique. Le Conseil opte pour le mode de participation sur 15 ans à raison de 1078 € par an.

### **Voirie**

Sans objet

## Adressage

L'essentiel du travail est fait. Des contacts ont été pris avec les Communes de Tramayes et Solutré pour finaliser la désignation des routes qui concernent les deux Communes.

Les frais relatifs à la signalisation de l'adressage pourront être portés sur le budget Voirie.

## Villages d'accueil

Frédéric Dénuelle rend compte au Conseil Municipal du séminaire du 6 octobre qui a rassemblé des représentants de 23 villages d'accueil pour partager les résultats du travail des 5 chantiers thématiques notamment le diagnostic participatif « Cenves demain » qui a été réalisé dans notre village.

## Syndicat intercommunal de la Petite Grosne

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment l'information des usagers. Celui-ci sera mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette présentation.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté

## Maison du fromage

Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre gratuitement la salle dite « des associations » à disposition de la gérante à la condition expresse que la salle ne serve pas à l'accueil de public.

## Déneigement

Sans objet

## Décisions modificatives – virements de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 21 «Immobilisations corporelles» à l'article 21568 «Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile».

Afin de procéder à cette inscription de crédits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédits.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédit de 1 000 € de l'article 21578 «Autre matériel et outillage de voirie» à l'article 21568 «Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile»
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil de diverses invitations.
- Monsieur le Maire informe de courriers reçus de la SAFER concernant la vente de biens.
- Le Conseil Municipal souhaite qu'une vérification soit faite sur la conformité du permis de la construction annexe au gîte des Gonçons et sur la légalité de l'habitation située sur la route de Pruzilly.

Fin de la réunion à 20h30